

**Comment verser la taxe d'apprentissage  
au Conservatoire Européen d'Écriture Audiovisuelle (CEEA) ?**

**Pour procéder à un versement :**

- Adressez-vous à un Organisme Collecteur-répartiteur de la Taxe d'Apprentissage (OCTA) : l'APDS agréé pour les entreprises de votre secteur (www.apds.fr), ou l'organisme de votre choix
- Précisez sur le bordereau fourni la somme que vous souhaitez verser au CEEA, en indiquant éventuellement que vous faites usage des possibilités de cumul.
- Dans le même temps, renvoyez le « **Formulaire déclaratif de versement** » ci-dessous, au CEEA.
- La date limite de déclaration de versement aux Organismes Collecteurs de la Taxe d'Apprentissage est fixée au 28 février 2010.

**Rappel de quelques dispositions réglementaires :**

- Obligation de passer par un Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage : les versements directs aux centres de formation ne sont plus possibles.
- 1 seul barème avec 3 catégories (A, B ou C) correspondant à des niveaux de formation.

**La formation habilitée du CEEA est dans la catégorie C**  
(formation de niveau I, comme les masters)

---

**FORMULAIRE DECLARATIF DE VERSEMENT**

RAISON SOCIALE : .....

.....

N° SIRET : ..... Code NAF/APE : .....

ACTIVITÉ : .....

.....

ADRESSE : .....

.....

NOM ET PRÉNOM : .....

TELEPHONE : .....

Déclare reverser au Conservatoire Européen d'Écriture Audiovisuelle (CEEA), pour le compte de sa formation au métier de scénariste :

la somme de ..... **pour la Catégorie C**

la somme de ..... **par cumul des catégories B et C**

au titre de la taxe d'apprentissage, par l'intermédiaire de l'organisme collecteur de la taxe d'apprentissage (OCTA) suivant :

Nom : .....

Adresse : .....

.....

Date, signature et cachet : .....

*Merci de renvoyer ce bordereau rempli à :*  
**CEEA – 38, rue du faubourg Saint-Jacques – 75014 Paris**